

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 510 Subvention (5.000 euros) et convention avec la Fondation Charles de Gaulle.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-11 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention à la Fondation Charles de Gaulle ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à la Fondation Charles de Gaulle, 5 rue de Solférino 75007 Paris, pour son projet pédagogique Charles de Gaulle, un homme d'engagement. 163801 2019-07544.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Charles de Gaulle la convention pluriannuelle jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO